



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CEMAGREF

Question écrite n° 8807

Texte de la question

M Didier Migaud attire l'attention de M le Premier ministre sur le statut des personnels du Cemagref, établissement public à caractère scientifique et technologique sous double tutelle recherche/agriculture, par décret du 27 décembre 1985. Depuis cette date, le décret devant fixer le statut particulier des personnels du Cemagref, dans le cadre général du statut Recherche (décret du 30 décembre 1983 commun à tous les établissements publics à caractère scientifique et technologique), n'est toujours pas paru. Il souhaite connaître la réponse qu'il compte apporter aux revendications des personnels du Cemagref sur leur statut qu'ils jugent nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts a été transformé en établissement public à caractère scientifique et technologique par le décret n° 85-1401 du 27 décembre 1985. Cette transformation n'est pas sans conséquence pour l'institution, quant à l'affirmation de sa vocation, la définition de sa stratégie d'action et de développement. Un important travail de concertation a été conduit dans ce sens, avec les personnels de l'établissement, les partenaires et les services de tutelle dont les conclusions traduisent un réel consensus. S'agissant des personnels, l'harmonisation des contrats a déjà permis de clarifier une situation complexe, héritée de l'histoire. Conscients de la nécessité d'étudier le dispositif dans son ensemble, le ministre de la recherche et de la technologie et le ministre de l'agriculture et de la forêt ont confié à deux experts une mission en vue d'analyser la situation actuelle de toutes les catégories de personnels, d'établir les comparaisons utiles avec les catégories de personnel exerçant dans des établissements de même nature ou comparables et de faire pour l'avenir, des propositions concernant les statuts, les carrières et les rémunérations de tous les personnels du Cemagref. Le rapport établi à l'occasion de cette mission sera remis très prochainement aux ministres chargés de la recherche et de l'agriculture qui veilleront à la mise en place d'un dispositif adapté.

Données clés

Auteur : [M. Migaud Didier](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8807

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 405